



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE L'ALBIGOIS

La Communauté
d'agglomération de l'Albigeois
regroupe 16 communes
et près de 85 000 habitants.

NEWSÉLUS

Septembre 2025 | #47



Chantier de la médiathèque
de Cantepau à Albi

Les comptes administratifs 2024 traduisent une bonne santé financière

Le 1^{er} juillet dernier, les élus communautaires ont voté l'approbation des comptes administratifs 2024, c'est-à-dire les résultats des onze budgets de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (un budget général et dix budgets annexes) pour l'année écoulée.

Les résultats de ces budgets traduisent une nouvelle fois **une bonne gestion des frais de fonctionnement** de l'Agglomération, ayant permis **un accroissement des dépenses d'investissement**. Pour exemple, les dépenses d'équipement représentent 224 €/hab. contre 137 €/hab. en moyenne pour les intercommunalités de taille comparable.



Les comptes administratifs 2024... (suite)

La communauté d'agglomération de l'Albigeois possède ainsi **un haut niveau d'autofinancement**. Grâce au maintien de ce niveau d'autofinancement, **elle conserve un niveau d'endettement largement soutenable**. Ainsi, sa capacité de désendettement est de 2,4 années (budget général) et reste inférieure à la moyenne des communautés d'agglomération en France.

À noter : **2024 a représenté le plus haut niveau d'investissement depuis la création de l'Agglomération**, soit 51,8 M€ (contre 27,5 M€ en 2023).

Les résultats consolidés des onze budgets communautaires :

Exercice 2024	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	109 836 602 €	132 043 312 €	22 206 710 €
Investissement	107 028 567 €	104 436 069 €	-2 592 498 €
Résultat consolidé	216 865 170 €	236 479 382 €	19 614 212 €

Les principaux postes de dépenses :

- > transports urbains et mobilités durables (14%)
- > voirie et opérations de renouvellement urbain (13,3%)
- > collecte et traitement des déchets ménagers et propreté (12,1%)
- > développement économique et enseignement supérieur (9,5%)
- > remboursement de la dette (6,8%)
- > assainissement et eaux pluviales (6,6%)
- > reversement aux communes (6,5%)

Les principales sources de recettes :

- > fraction de TVA (17,3%)
- > fiscalité économique (16,6%)
- > subventions et participations (12,3%)
- > taxe d'enlèvement des ordures ménagères-TEOM (10,3%)
- > dotation globale de fonctionnement (8,5%)
- > redevances et produits des services d'eau potable (8,1%)
- > redevances et produits des services d'assainissement collectif et non collectif (7,7%)

Le résultat consolidé de l'exercice 2024 permet de dégager un excédent budgétaire de 19 614 212 €. Il permet de financer les reports d'investissement sur l'exercice 2024 (- 8 000 882 €). L'excédent global de clôture de l'exercice 2024, après financement des restes à réaliser (qui est une obligation réglementaire), est de 11 613 329 €.



L'Agglo octroie un fonds de concours aux communes d'Albi, de Cunac, du Séquestre et de Saint-Juéry

En 2022, le Conseil communautaire a approuvé l'attribution de fonds de concours d'investissement aux communes-membres. Pour rappel, ce dispositif de solidarité envers les communes leur permet de réaliser ou de rénover des équipements. Lors du Conseil communautaire du 1^{er} juillet dernier, les élus ont acté l'octroi de fonds de concours suivants :

La commune d'Albi va bénéficier d'un fonds de concours de 2 812 375 € pour la réalisation de divers travaux : végétalisation des cours d'école, acquisition foncière de parcelles à Canavières, mise en place de panneaux photovoltaïques, travaux pour l'aérodrome, cimetières, le parc des expositions, etc.

La commune de Cunac va bénéficier d'un fonds de concours de 77 173 € pour financer les travaux sur l'allée des Sittelles, la route de Villefranche et le chemin des Pins.

La commune du Séquestre va bénéficier d'un fonds de concours de 13 082 € pour la réalisation de divers achats, dont des panneaux de départ de sentiers, la clôture du pumtrack ainsi que des tables et bancs, etc.

La commune de Saint-Juéry souhaite affecter 290 762 € pour diverses réalisations, dont la mise en place d'un dispositif plan particulier de mise en sûreté (PPMS) dans les écoles, le remplacement des menuiseries et l'installation de sanisettes à Lo Capial, la création d'un terrain de pétanque et un éclairage led à la salle de l'Albaret, la réfection des allées du cimetière, etc.

→ À NOTER : dans le cadre du vote du budget 2025, l'Agglo a décidé d'octroyer une enveloppe totale de 8,5 M€ de fonds de concours aux communes.

L'Agglo soutient les entreprises locales

Dans le but de soutenir l'activité économique du territoire, la communauté d'agglomération soutient les entreprises locales, au travers de diverses aides à l'immobilier.

Une aide à l'investissement de 10 000 € pour l'entreprise familiale Foulquier spécialisée en matériel agricole, pour une extension de 290 m² de ses locaux situés sur la commune du Séquestre afin de renforcer son activité de maintenance et réparation pour les professionnels.

Une aide à l'investissement de 40 000 € pour l'entreprise Portelli, spécialisée en système de fermeture, volet roulant, porte de garage, portail, store, clôture et barrière et implantée à Terssac. L'entreprise souhaite renforcer sa présence locale, optimiser ses capacités de production et améliorer les conditions de travail de ses collaborateurs en faisant l'acquisition d'un local en VEFA de 1 469 m² situé au 32, route de Millau à Albi. Cette subvention contribuera au développement de l'entreprise et à la création de trois emplois supplémentaires dans les trois prochaines années.

Une aide à l'investissement de 55 000 € pour l'entreprise Energesia de Terssac, spécialisée dans les solutions en énergies renouvelables, afin de soutenir la création de cinq emplois directs au sein de l'entreprise dans les trois prochaines années et d'aider à la réhabilitation énergétique du bâtiment occupé.

Une aide à l'investissement de 55 000 € pour la société Moulis actuellement basée à Montredon-Labessionné et qui souhaite développer son activité et créer des emplois en s'implantant à Albi sur un site de 4 600 m².

L'Agglo établit une convention avec le SDIS pour faciliter l'activité de sapeurs-pompiers volontaires de ses agents

La communauté d'agglomération de l'Albigeois dispose au sein de son effectif de trois agents qui sont sapeurs-pompiers volontaires (SPV). Ils exercent, pour le moment, leurs fonctions auprès du SDIS sur leur temps personnel.

Afin de faciliter les impératifs de la vie professionnelle des SPV, de favoriser leur mise à disposition et de pérenniser leur démarche citoyenne dans la durée, le SDIS du Tarn et la communauté d'agglomération de l'Albigeois ont conclu une convention-cadre relative aux modalités spécifiques d'application précisant pour chaque SPV le choix du type d'autorisation d'absence susceptible d'être octroyée, la définition du seuil de sollicitation opérationnelle, le maintien de la rémunération et de temps de repos.

Cette convention veille notamment à assurer la compatibilité de cette disponibilité avec les nécessités du fonctionnement du service public.



L'Agglo étend le dispositif d'aide à l'achat de vélo

Depuis sa mise en place en 2020, plus de 2 800 aides à l'achat d'un vélo ont été attribuées. L'Agglo élargit aujourd'hui le périmètre du dispositif pour s'adapter à davantage de situations.

De nouveaux avantages

- L'aide est attribuée par personne et non plus par foyer.
- L'offre est étendue aux vélos d'occasion vendus par des professionnels.
- Les vélos adaptés (PMR) sont désormais éligibles à une aide allant jusqu'à 500 € même s'ils sont achetés en dehors du territoire, en France ou en ligne, à condition qu'ils soient livrés à domicile.
- L'aide est majorée pour les revenus modestes : les personnes ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 14 089€ par part peuvent recevoir une aide de 40 % du prix d'achat, plafonnée à :
 - > 150 € pour un vélo classique ;
 - > 400 € pour un vélo à assistance électrique ;
 - > 750 € pour un vélo cargo ou vélo adapté.

Selon une étude de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'aide à l'achat de vélos est le dispositif qui a le plus d'impact sur l'usage de la voiture individuelle. Ces nouvelles modalités renforcent encore les bénéfices de cette aide : soutenir le réemploi en élargissant l'aide aux vélos reconditionnés, faciliter l'accès aux vélos adaptés aux PMR et soutenir les personnes aux ressources modestes avec la majoration de l'aide.

En savoir plus



Les élus valident une subvention complémentaire pour inciter à la rénovation des logements locatifs privés

La communauté d'agglomération de l'Albigeois souhaite soutenir les propriétaires bailleurs en apportant une subvention complémentaire aux aides de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), dans le cadre du dispositif Loc'Avantages.

Cette subvention à hauteur de 10% hors taxes du montant des travaux (avec plafond), est attribuée en cas de travaux :

- > de rénovation globale d'un logement dégradé ;
- > d'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap ;
- > de rénovation énergétique.

Ainsi, avec les aides de l'ANAH et de l'Agglo cumulées, un propriétaire peut percevoir au total entre 22 000 € et 35 000 € de subvention pour la rénovation de son logement mis en location.

En savoir plus



L'Agglo publie son rapport d'activités 2024

Comme chaque année, la communauté d'agglomération adresse aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant ses activités.

Ce rapport d'activité dresse un bilan des actions menées en 2024 par la communauté d'agglomération de l'Albigeois au vu des engagements pris par les élus dans le cadre du projet de territoire, qui s'articule autour de trois grands axes : l'ambition écologique, l'attractivité du territoire et la qualité de vie.

Le conseil communautaire ayant été informé de ce rapport d'activité 2024, le document sera adressé aux maires avant le 30 septembre pour le communiquer au sein des conseils municipaux.

En savoir plus

Le prochain Conseil communautaire
aura lieu le **mardi 30 septembre 2025**
à 18h30 en salle des États à l'Hôtel de Ville d'Albi.

Retrouvez toutes les délibérations sur
www.grand-albigeois.fr/lagglomeration/le-conseil-communautaire/

*Si vous souhaitez recevoir la NEWSÉLUS sur une autre adresse mail,
faites-le nous savoir sur communication@grand-albigeois.fr.*

